

Remise du Grand Prix national du Paysage 2024 et valorisation des lauréats de l'Appel à projets Plans de paysage 3 décembre 2024

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| Émilie VOUILLEMET Sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages | |
| Première table ronde : Plans de paysage | 4 |
| Deuxième table ronde : Planification et transition territoriales, le paysage comme moyen et comme fin | 17 |
| Allocution | 26 |
| Damien BOTTEGHI Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages | |
| Discours des lauréats | 28 |



Introduction

Émilie VOUILLEMET

Sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Député,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales, des porteurs de projets,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, services déconcentrés, comme de l'Administration centrale,

Merci à tous d'être parmi nous. Je vais introduire la cérémonie de cette après-midi, puis nous aurons un moment d'échange et nous clôturerons cet événement par les festivités prévues.

Cette après-midi est consacrée à deux temps forts du paysage : l'Appel à projets Plans de Paysage et le Grand Prix national du paysage. À travers ces temps forts, c'est le paysage comme cadre de vie fonctionnel, durable et concerté avec les citoyens que nous célébrons. Il s'agit ainsi de valoriser les lauréats et de faire la démonstration que le projet de paysage est la clé pour aboutir à des projets durables et acceptés par tous.

Cette année, le lien entre ces deux temps forts est particulièrement accru puisque le Grand Prix national du paysage est décerné au Plan de paysage d'un SCoT. Nous aurons donc l'occasion de discuter de l'apport de la démarche paysagère – démarche volontaire et non réglementaire – au documents d'urbanisme et de planification réglementaire.

Lancé en 2013, l'appel à projets a déjà permis de soutenir plus de 180 projets depuis sa création. Copiloté par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et depuis cette année l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Appel à projets comporte trois volets : un volet généraliste, un volet thématique axé sur la transition énergétique et un volet troisième sur la biodiversité.

Ce partenariat fructueux montre bien que la démarche paysagère peut constituer une réponse aux objectifs de conciliation des politiques d'aménagement durable que nous menons en faveur d'une adaptation et d'une atténuation du changement climatique. Avec quatorze lauréats cette année, les exemples réussis ne manquent pas. Cela démontre que les territoires se saisissent de cette thématique avec envie, courage, créativité et beaucoup d'engagement.

Nous savons tous que le déploiement nécessaire et accéléré des installations produisant des énergies renouvelables modifie fortement les paysages et peut entraîner, si on n'y prête pas attention, des effets de saturation ou de standardisation. La densification des espaces habitables, pour répondre aux enjeux de sobriété foncière, peut également avoir des effets de bord sur notre cadre de vie tout comme les risques naturels toujours plus importants qui nécessitent de concevoir des quartiers résilients. La reconquête de la biodiversité dans les villes, qui nécessite de bâtir mieux et d'habiter de manière qualitative, s'appuie également sur l'expertise des paysagistes concepteurs, qui sont également mis à l'honneur par l'exercice du jour.

Dès lors que le projet est adopté pas à pas, concerté avec la population locale et piloté, nous avons la garantie d'un projet réussi, utile, accepté et qui témoigne de la qualité du lien social.

Cette journée est donc l'occasion de promouvoir et valoriser ce bel outil qu'est le Plan de paysage, mais aussi et surtout de valoriser ceux qui le portent. Les lauréats sont en effet nos meilleurs alliés et nos meilleurs représentants pour diffuser les bonnes pratiques dans leur territoire et donner à voir, à travers l'exemple, des réponses opérationnelles aux défis de transition qui nous attendent. Les problématiques auxquelles ont tenté de répondre les lauréats cette année à travers cet appel à projets se retrouvent en miroir dans la société et constituent le cœur des actions portées par les ministères du Logement et de la Transition écologique qui ont notamment pour objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants.

Mais au-delà du projet, la démarche paysagère permet aussi de penser son territoire en amont. Elle constitue en cela une excellente méthode pour penser la planification d'un territoire comme nous l'a démontré l'agglomération messine avec l'élaboration du Plan de paysage de son SCoT. C'est bien cette démarche de planification, qui a donné la part belle à la concertation avec les habitants du territoire, qui a séduit le jury du Grand Prix National du Paysage.

Passer au deuxième temps fort de cette après-midi, c'est donc parler du Grand Prix national du paysage, qui fête cette année sa neuvième édition.

Je félicite évidemment les deux lauréats, la paysagiste conceptrice Anne-Cécile Jacquot pour l'agence Omnibus et Henri Hasser, président du Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération messine, à qui nous remettons tout à l'heure le trophée réalisé par les élèves paysagistes de l'école d'Angers, que je remercie également pour leur contribution. Ils reflètent toute cette chaîne d'acteurs qui concourent à porter et à promouvoir le paysage comme lien du cadre de vie et outil de concertation locale.

Le Grand Prix national du paysage vise à valoriser des démarches paysagères singulières et exemplaires, et à récompenser des projets d'aménagement du territoire avec une collaboration réussie entre un commanditaire porteur d'une volonté territoriale forte et une équipe de maîtrise d'œuvre investie, inventive et dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central.

Enfin, la force des « Plans de paysage », c'est aussi de former une communauté de travail, constituée de collectivités de différents niveaux et compétences, des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), des Parc naturels régionaux, des associations ou des services déconcentrés de l'État. Cette communauté, outre les forces vives dont elle dispose dans les territoires, bénéficie aussi du travail exemplaire mené par les chargés de mission paysage des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) dont il convient de souligner l'engagement.

Je vous souhaite à tous une très belle après-midi. La journée sera divisée en deux tables rondes. La première portera sur l'Appel à projet Plan de paysage et la deuxième, animé par Monsieur Meyrignac, sur le Grand Prix national du paysage.

Première table ronde : Plans de paysage

Jean-Marc DUMONT

Président de la communauté de communes du Bocage bourbonnais (Allier), lauréat du volet généraliste 2024

Amélie-Madeleine GUERS

Chargée de mission urbanisme, paysage, architecture au Parc naturel régional du Haut-Languedoc (Hérault), lauréate du volet biodiversité 2024

Stefan LOUILLAT

Chef de service Electricité Renouvelable et Réseaux à l'ADEME Partenaire et financeur de l'AAP sur le volet Transition énergétique

Kathleen MONOD

Coordonnatrice thématique « aménagement du territoire », Direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, Office français de la biodiversité, nouveau partenaire et financeur de l'appel à projets sur le volet biodiversité

*La table ronde est animée par **Émilie VOUILLEMET**, sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages.*

Émilie VOUILLEMET

Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie d'animer cette table ronde qui est une occasion d'échanger sur un outil mis à la disposition des élus locaux et de leur territoire.

Je voudrais tout d'abord remercier les différents acteurs autour de cette table.

Pour introduire ces échanges, je souhaiterais rappeler quelques éléments de contexte, même si je sais que je m'adresse ici à un public constitué de connaisseurs et de convaincus sur la pertinence de l'approche paysagère dans le projet de territoire.

En 2023, nous avons célébré le paysage, à l'occasion du trentième anniversaire de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite « loi Paysage », qui a donné lieu à plusieurs manifestations assez structurantes, à Paris et dans les territoires. Cette loi a consacré le paysage dans toutes ses dimensions et a permis de dépasser l'approche strictement patrimoniale et trop sélective des premiers outils de protection du paysage. Pour la première fois, le paysage prend toute sa place dans une loi et devient un enjeu pour lui-même, ouvrant ainsi la voie à une politique de préservation et de reconquête qualitative des paysages, mais aussi de nos territoires.

Le paysage permet d'aborder d'une autre manière les projets locaux portés par les territoires, en réinterrogeant les usages, en prenant en compte les besoins des habitants et des acteurs locaux, en devenant médiateur des politiques publiques et facilitateur de l'organisation sur le territoire. Toute décision politique, que ce soit en termes d'aménagement, d'infrastructure, d'énergie, de logement, d'habitat, de déplacement, d'alimentation, a des impacts sur le territoire et donc sur nos paysages.

Aujourd'hui, comment faire pour que le projet local, garant d'un paysage de qualité, soit au centre de toute décision d'aménagement ? Comment faire en sorte que la démarche paysagère devienne un réflexe dans toute politique d'aménagement ?

Ce sont ces préoccupations qui guident l'action du Ministère en matière de politique du paysage. Nous identifions plusieurs leviers au niveau de l'Administration centrale :

- promouvoir et cofinancer des outils de connaissance du paysage – atlas et observatoire photographique notamment – qui doivent être conçus comme des outils d'aide à la décision opérationnelle ;
- animer le réseau des écoles de paysage reconnu par l'État et leur apporter un soutien financier ;
- délivrer le titre de paysagiste concepteur et promouvoir sa place dans les maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre des projets d'aménagement publics ;
- travailler au déploiement et à différentes collaborations avec des élus du paysage dans différents cadres associatifs ;
- apporter un soutien à la préservation de nos paysages.

L'appels à projet étant l'une de ces matérialisations, il était important de partager ces objectifs avec vous.

Qu'est-ce qu'un Plan de paysage ? L'outil Plan de paysage existe depuis 1995. Il n'est ni obligatoire ni réglementaire. Il est composé de trois étapes : un diagnostic ; des objectifs de qualité paysagère définis après un processus de concertation ; et un plan d'actions accompagné de financements pour en permettre sa concrétisation. C'est un outil à visée opérationnelle qui suppose des résultats concrets. C'est aussi ce volet-là que nous devons matérialiser par la réussite des différents Plans et lauréats de cette année.

L'Appel à projets « Plans de paysage » se compose de trois volets : un volet généraliste ; un volet thématique « Transition énergétique » en partenariat avec l'ADEME, depuis 2020 ; et, depuis 2024, un nouveau volet thématique, celui de la biodiversité, en lien avec l'OFB dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

Le Plan de paysage n'est pas un outil obligatoire et n'a pas de visée réglementaire. L'objectif de l'appel à projets n'est donc pas forcément de systématiser la production d'un tel document. C'est peut-être sur cet aspect qu'il convient de travailler ; le caractère exemplaire de votre intervention aura donc son importance.

Au total, sur 22 candidatures, quatorze lauréats ont été retenus dont sept projets sur le volet généraliste, trois projets sur le volet transition énergétique cofinancés par l'ADEME et quatre sur le nouveau volet biodiversité, cofinancés par l'OFB. Je tiens à citer le nom des quatorze lauréats.

Pour le volet généraliste, je félicite la communauté de communes du Bocage bourbonnais ; la communauté de communes des montagnes du Giffre ; la communauté intercommunale des Villes solidaires à La Réunion ; la commune de Sinnamary et d'Iracoubo en Guyane ; la communauté de communes des Rives de l'Ain Pays du Cerdon ; la commune de Serra-di-Scopamène en Corse-du-Sud ; et enfin le groupement de communes du Val d'Erve, en Mayenne.

Pour le volet transition énergétique, je salue la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet ; le Parc naturel régional du Lubéron ; et le Grand Site de France Canigó Pyrénées-Orientales.

Enfin pour le volet biodiversité, je félicite la Vallée de l'Orb et du Jaur à travers Les Avants-Monts qui est aussi un Parc naturel régional du Haut-Languedoc ; le périmètre du projet de Parc naturel régional de l'Astarac ; la Vallée d'Asco, syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse ; et enfin la commune de Valence dans la Drôme. Merci à eux. Ces projets étaient eux aussi d'une entrée qualitative exceptionnelle.

Je donne la parole aux lauréats qui sont présents pour partager leur projet, leurs motivations et leur retour d'expérience.

Jean-Marc DUMONT

La qualité des projets présentés ce soir m'invite à l'humilité, d'autant que je ne suis pas le plus fin technicien présent ce soir. Cette invitation est un honneur qui revêt une grande importance pour nous, car les aménités de notre territoire rural sont en manque de reconnaissance. Avec ses 735 km² et ses 14 000 habitants, soit dix-neuf habitants/km², la communauté de communes du Bocage Bourbonnais est vaste mais peu peuplée. Nous sommes donc révélateurs de ce qu'est la ruralité. Le territoire bocager, en partie préservé, est menacé par l'agrandissement des structures agricoles, lui-même favorisé par les départs à la retraite. Cela soulève la question de savoir quelle agriculture nous souhaitons maintenir sur le territoire, notamment dans le cadre d'un Projet alimentaire territorial. Nous faisons également face à d'autres défis : selon certains, l'agriculture est appelée à vivre de l'énergie renouvelable. Cela réinterroge le rôle de l'agriculture et la notion de paysage. Quel paysage attend-on sur un territoire comme le nôtre ?

En tout, il est prévu d'installer au sol 600 hectares de panneaux photovoltaïques sur notre territoire. Ce sont des chiffres qui interrogent. Les élus, sollicités quotidiennement, peinent à se positionner. Par ailleurs, nous avons des réflexions en cours en matière d'urbanisme. Parmi nos 25 communes, 167 sont dépourvues de documents d'urbanisme. Chez nous, cela existe encore. Dans la continuité de notre réflexion et à la demande des petites communes, nous venons de prendre la direction d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour encadrer et intégrer la question du paysage dans nos documents d'urbanisme. L'un des objectifs du Plan paysage est d'alimenter notre schéma de développement des énergies renouvelables, qui a vocation à devenir un document opposable dans le cadre du PLUi. Sur notre territoire, le paysage est aussi façonné par l'histoire : berceau des Bourbons, il possède un patrimoine architectural significatif. Ce patrimoine est également lié à l'histoire humaine : nous avons eu des mines et l'un de nos villages, Noyant-d'Allier, a autrefois accueilli des rapatriés d'Indochine. Certaines de nos infrastructures ont pris d'autres dimensions : la Route Centre-Europe Atlantique, dont le surnom, route de la Mort, illustre bien l'idée que nous nous faisons de notre territoire, est devenue une autoroute. Nous nous sommes demandé comment le paysage pouvait servir le territoire. Le cabinet qui s'en est chargé nous a fait prendre conscience que les habitants du territoire ne revendiquaient pas assez leur paysage et que nous ne disposions pas d'outils nous permettant de faire du développement, tout en préservant à la fois le paysage et l'activité économique, touristique, etc.

Cet événement déclencheur nous a donné l'occasion de dresser un diagnostic qui a conduit à l'introduction du Plan paysage, lequel doit alimenter la plupart nos travaux. Notre méthode repose sur une co-construction avec les acteurs du territoire. Évoquer les Plans de paysages avec les agriculteurs peut s'avérer délicat, car ces derniers se voient manifestement imposer un grand nombre de contraintes. Nous avons travaillé avec eux dans le cadre du Projet alimentaire territorial et de la protection de la biodiversité menée à l'échelle communale, en organisant par exemple des Marathons de la biodiversité. Notre méthode de travail consiste à ne jamais prendre le rôle de donneurs d'ordre, alors même que notre vice-président responsable de ces questions, Gérard Vernis, est une sommité en agroforesterie : c'est qu'il préfère donner à voir afin de laisser les différents acteurs se faire leur propre idée. C'est de cette manière que nous avons construit l'Atlas de la biodiversité, le Projet alimentaire territorial, et, aujourd'hui, le Plan de paysage agricole. L'enjeu de transition agricole nous semble important car il va façonner à la fois notre territoire au-delà de l'aspect architectural et le maillage de haies bocagères, qui est essentiel au-delà de son intérêt touristique. Je fais par exemple allusion à sa fonction en matière de gestion et de rétention de l'eau. Selon moi, ce maillage bocager devrait idéalement être reconnu et faire l'objet d'un parc. Car nous sommes à une étape où il devient crucial de développer une agriculture qui nourrisse les agriculteurs et de préserver ce territoire, tout en travaillant sur les adaptations au changement climatique. Notre territoire est à la croisée de ces chemins-là : comment continuer de façonner notre paysage autour de la haie bocagère pour en faire

un outil de développement qui satisfera tout le monde, plutôt que de l'abandonner à l'agrandissement des structures agricoles ? Si nous ne le faisons pas, nous supprimerons toutes les ressources susceptibles de nous aider à nous adapter et à lutter contre le changement climatique. C'est une vision globale du territoire et c'est un des puzzles de notre projet de construction. Encore une fois, en matière de méthode, l'animation repose sur la co-construction : tâcher de ne pas agir en donneur de leçon peut s'avérer fructueux. Dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), sujet pertinent au thème qui nous occupe, les débats sont parfois animés, mais l'écoute permet de comprendre nos intérêts respectifs et de surmonter nos antagonismes, de manière à façonner notre paysage d'une manière qui convienne à chacun, à faire du développement et à assurer des transitions.

Émilie VOUILLEMET

Votre retour d'expérience est très précieux, qui nous donne une très bonne illustration de ce qui est au cœur des politiques publiques.

Jean-Marc DUMONT

Je me permets également de répondre à la question : « pourquoi l'appel à projets ? » Notre territoire n'est pas grand et nous manquons de moyens : notre intercommunalité compte une quarantaine de salariés. Il nous est donc utile de pouvoir externaliser une partie de la réflexion et de nous faire aider. Sans ce levier, sur un territoire comme le nôtre, nous ne pourrions tout simplement pas porter ce genre de projet, qui est pourtant au cœur de l'avenir du territoire.

Émilie VOUILLEMET

Merci beaucoup. Je passe la parole à Madame Amélie-Madeleine Guers pour parler du volet biodiversité de son projet sur le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Amélie-Madeleine GUERS

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser mon président de parc et mon élue référente, qui n'ont pas pu être présents pour des raisons de santé et que je tâcherai de représenter. Le territoire du Parc du Haut-Languedoc, situé sur les toutes premières montagnes du Massif Central en venant du Sud, compte parmi les 58 territoires des Parcs naturels régionaux de France. Nous sommes à l'interface entre le territoire des Grands Causses, des plaines du Lauragais, de Castres et de Béziers, au Sud.

Pourquoi un Plan paysage ? Nous connaissons cette démarche sur notre territoire, car dès 2012, afin de couvrir l'ensemble du territoire de chartes architecturales et paysagères, nous avons essayé de nous saisir de l'outil « Plans de paysage » hors appel à projets national. Nous sommes donc très heureux de faire partie de cet appel à projets cette année. Pourquoi ce territoire spécifique ? Nous voulions aller plus loin dans les Plans de paysages ; or parmi les missions que se donnent les Parcs naturels régionaux de France figure la protection des espaces paysagers naturels, ainsi qu'une mission d'expérimentation. L'appel à projets, en son volet biodiversité, nous semblait donc très intéressant car nous avons à cœur, parmi les élus du Parc, d'œuvrer en transversalité entre paysage, biodiversité et urbanisme. Ce territoire lauréat, d'une superficie de 11 000 km², comprend une grande partie héraultaise du parc, un bassin versant de l'Orb, ainsi que son affluent principal, le Jaur. Y sont réunies une cinquantaine de communes. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en date de 2018, sera très prochainement révisé. Comme le Bourbonnais, c'est un territoire qui n'a pas de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et comprend de nombreuses communes au Règlement national d'urbanisme (RNU). Malgré notre appartenance au même pays d'art et d'histoire, nous nous sommes dit que cette approche du Plan paysage permettait de relier un seul et même bassin versant au prisme du paysage et de la biodiversité. Riche en chiroptères, le parc est un territoire d'exception en matière de biodiversité : on y observe 26 espèces de chauves-souris sur les 33 recensées en France, couvrant pour certaines le territoire du Plan de paysage. On y trouve aussi l'aigle

royal, l'aigle de Bonelli et le lézard ocellé, espèce emblématique du parc qui se faufile entre les murets de pierres sèches. Il existe donc un lien fort entre la biodiversité et le paysage.

Les grands défis auxquels nous souhaitons répondre à travers le Plan paysage sont d'instaurer une dynamique collective d'aménagement de l'espace à travers le paysage ; de définir un projet commun pouvant déboucher sur un SCoT ; et de faire monter le territoire en compétences, car nos communautés de communes sont dépourvues d'ingénierie. Il nous revient donc de doter ces territoires, notamment sur le versant primordial de la transition écologique et de la ressource en eau, qui est un enjeu fort sur ce territoire et plus généralement dans l'Hérault. Nous avons des paysages agricoles et de moyenne montagne, ouverts, encadré au Nord par le grand massif du Caroux. Ce paysage est traversé par l'Orb, fleuve quasiment côtier qui descend directement de la montagne vers Béziers pour se jeter dans la Méditerranée. Le climat méditerranéen et les paysages de gorge sont très prisés tout au long de la période estivale. Ces paysages sont par ailleurs habités, notamment au niveau de Bédarieux, principale ville du territoire du Parc, de l'ancien bassin minier et des terres agricoles, dont les cultures sont à dominante maraichère.

Émilie VOUILLEMET

Merci beaucoup. Vos contributions sont révélatrices de la qualité de vos projets. Je me permets deux questions à chacun d'entre vous : aujourd'hui, être lauréat vous ouvre-t-il des perspectives et rencontrez-vous des obstacles sur des sujets particuliers ?

Amélie-Madeleine GUERS

Notre obstacle a été l'échelle du Plan paysage, qui recouvre 55 communes, trois Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), mais un seul bassin versant régi par un seul SAGE. C'est un territoire fait d'intercommunalités où le SCoT a été amorcé mais n'a pas abouti. Le paysage sera donc la passerelle pour trouver un collectif et travailler ensemble afin de trouver des similitudes entre les intercommunalités.

Jean-Marc DUMONT

Pour nous, l'échelle est un avantage, car notre intercommunalité, certes composée de 25 communes, reste à taille humaine. Nous rencontrons en revanche deux difficultés : concrétiser ce travail et le rendre opérationnel de manière à l'intégrer dans le reste des documents d'urbanisme, à la fois pour arrêter la pression du photovoltaïque et pour reconnaître l'importance de la filière agricole. Sur la question de l'eau, stocker de l'eau pour arroser et abreuver, ce n'est pas la même chose que l'infiltration et la lutte contre le réchauffement climatique. C'est ce qui peut se révéler plus difficile à gérer, mais nos habitudes de travail et la façon dont nous avons construit le projet de territoire reposaient déjà sur la co-construction. Je ne suis donc pas particulièrement inquiet.

Émilie VOUILLEMET

Ce sont des notes très positives. Quelles sont vos prochaines actions concrètes et quel calendrier vous donnez-vous ?

Jean-Marc DUMONT

Le diagnostic a été réalisé, nous rentrons donc en phase active, avec une mise en œuvre prévue à l'horizon 2025. Parallèlement, nous nous attelons à l'élaboration du PLUi. Si cette concomitance présente l'inconvénient de générer une charge de travail importante, elle permet aussi à ces deux plans de s'alimenter mutuellement. Nous avons un peu de retard sur la question des énergies renouvelables et c'est aujourd'hui que nous aurions besoin d'un cadre. Nous allons donc à la vitesse de nos moyens. Pour le PLUi, nous nous sommes donné quatre ans. C'est un délai assez court mais nous travaillons avec les communes depuis deux ans et demi et avons préalablement fait un travail préparatoire conséquent qui nous permettra de tenir cette échéance. Le bureau qui nous accompagne a déjà intégré ces questions dans le cahier des charges.

Amélie-Madeleine GUERS

Quant à nous, nous commencerons dès janvier 2025 en nous faisant accompagner par un bon prestataire. Je coanime ce Plan paysage avec le chargé de mission biodiversité du Parc. Nous avons à cœur de réunir une équipe pluridisciplinaire regroupant le volet biodiversité et paysage dans les compétences principales et de faire une année complète de diagnostic, ceci afin d'observer l'intégralité de la faune et de la flore du Parc tout au long des quatre saisons. Nous avons également des actions programmées en 2026 et en 2027.

Émilie VOUILLEMET

Ces deux témoignages sont très éclairants, en particulier sur le lien qui peut se nouer entre le Plan de paysage et les documents réglementaires tels que le PLUi et le SCoT, qui concernent une autre échelle. Il est rassurant que les Plans de paysage soit accompagnés de réflexions concrètes et d'engagements comme les vôtres.

Je passe la parole à l'OFB et à l'ADEME pour recueillir vos points de vue collectifs, sur deux entrées qui mettent en lumière deux politiques publiques différentes parfois amenées à se croiser, comme c'est le cas ici sur la thématique agricole et la thématique de l'eau. Madame Monod, pouvez-vous présenter votre retour d'expérience sur cet appel à projets Plans de paysage ? Qu'en attendez-vous ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Kathleen MONOD

Merci à vous deux pour ces retours d'expérience qui illustrent bien l'intérêt d'un volet thématique sur la biodiversité dans le cadre de l'Appel à projets Plans de paysage. « Pourquoi une spécialité biodiversité cette année ? » se demandaient certains qui la trouvaient incongrue, un Plan paysage étant un exercice intégrateur censé inclure les enjeux de biodiversité. Voici quelques éléments de réponse.

D'abord, parce que des initiatives territoriales l'avaient déjà fait avec beaucoup de succès comme dans le réseau des Parcs naturels régionaux, avec l'exemple du Parc naturel de la Haute Vallée de la Chevreuse ou du Parc naturel régional des Vosges du Nord, et comme dans la vallée de la Bruche où le croisement des démarches paysagères et de restauration de la biodiversité, magnifiquement racontées par le Collectif paysages de l'après-pétrole (PAP), a démontré sa pertinence pour le projet local.

Nous avons pris le parti d'appréhender le Plan de paysages non pas comme un outil de la politique du paysage mais comme une méthode pour penser le projet local *par* le paysage. Il est donc normal que nous ayons souhaité soutenir des acteurs voulant porter une ambition particulière en termes de préservation et de restauration de la biodiversité grâce à un Plan de paysage. C'est le cas du Parc naturel régional du Haut-Languedoc qui vient de témoigner mais aussi des trois autres lauréats sélectionnés cette année. C'est le rôle de l'OFB de les accompagner dans ces démarches particulières même si, à n'en pas douter, les autres lauréats du volet généraliste et du volet transition énergétique auront également à cœur d'intégrer ces enjeux.

Je me permets aussi d'ajouter trois éléments essentiels permettant de justifier cette spécialité biodiversité et de les éclairer par les projets que nous avons retenus cette année. Je remercie d'ailleurs mes collègues des directions régionales de l'OFB et les référents paysage des DREAL qui ont fait un formidable travail dans l'instruction des candidatures.

Le premier élément auquel nous sommes très attachés à l'OFB est la question de la connaissance. Pour bien planifier, il faut *bien* connaître, ce qui ne veut pas dire *tout* connaître. A cette fin, le croisement des données de biodiversité et des données paysagères peut permettre de comprendre le fonctionnement d'un territoire dans ses dynamiques passées, présentes et futures. On peut parfois avoir l'impression que les outils de connaissance de la biodiversité et les outils de connaissance du paysage cheminent en parallèle. Et tout l'intérêt du Plan paysage avec une spécialité biodiversité, c'est de prendre le temps de croiser ces données entre elles et avec d'autres types de données. Je remercie la représentante de la ville de Valence présente cette après-midi, sachant que son

projet Plans de paysage va permettre de capitaliser les enseignements tirés de différentes études sur le climat, les canaux, la biodiversité afin de co-construire avec les habitants des réflexions sur des formes urbaines permettant de rafraîchir la ville et de recréer des trames écologique et paysagères à Valence. Comme cela a été dit précédemment, l'étape du diagnostic est essentielle.

L'autre point essentiel est l'intérêt que présente le caractère fédérateur des démarches paysagères. Je préfère le terme d'implication à celui de concertation, car l'implication permet de passer à l'action : cela encourage les habitants à ne plus être spectateurs d'une nature qui les entoure mais acteurs de la préservation de notre biodiversité. Se reposer sur cette démarche fédératrice que constitue le paysage permet souvent de dé-techniciser le « propos » sur la biodiversité. En décomplexifiant cette notion *par* le paysage, vous rendez ces enjeux de biodiversité plus concrets et plus compréhensibles, notamment dans certains territoires ruraux. Dans la vallée de l'Asco, grâce au projet que le Parc naturel régional de Corse va porter ces deux prochaines années, l'association Arterra pourra par exemple développer, dans cette magnifique vallée, des pratiques artistiques qui impliquent les habitants tout en permettant l'organisation d'activités pédagogiques auprès du public scolaire. La vallée de l'Asco est un village mais aussi une gorge, une forêt, une réserve de chasse et de faune sauvage créée il y a plus de 70 ans pour protéger les mouflons de Corse et nous sommes très heureux que le Parc naturel régional de Corse utilise cette spécialité biodiversité pour aider à croiser ces différentes représentations spatiales.

Enfin, un troisième élément, déjà évoqué, le lien avec la planification territoriale qui se trouve aujourd'hui face à des défis vertigineux comme l'adaptation au changement climatique, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la gestion de l'eau, la sobriété foncière, etc. Il y a un véritable enjeu à intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme et à passer par des démarches volontaires comme les Plans de paysage. Nous déployons à l'OFB le dispositif ABC pour Atlas de la biodiversité communale, qui a les mêmes fondements, et nous mettons à la disposition des collectivités des financements pour recourir à ce type de dispositif volontaire, qui permet d'embarquer les acteurs dans une dynamique de co-construction et d'articulation avec la planification. Le plan paysage s'inscrit dans une optique similaire. C'est d'ailleurs le parti pris de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional Astarac, qui est notre quatrième lauréat. Il va tester concrètement sur six sites pilotes la question du croisement de la biodiversité et de l'aménagement du territoire, chacun de ces sites se trouvant dans une intercommunalité qui a lancé l'élaboration d'un PLUi. Cela permettra de travailler la question de la restauration du maillage bocager ou, dans d'autres cas, l'intégration de la biodiversité dans le bâti, en particulier dans les centres-bourgs.

Voici quelques justifications de la création de cette spécialité. Avec nos quatre lauréats que je remercie vivement, nous aurons un bon terrain d'expérimentation qui devrait nous conforter dans le choix de cette spécialité.

Émilie VOUILLEMET

Ton dynamisme, ton engagement et ton implication sont réels. Merci beaucoup pour cette association qui ouvre le Plan de paysage à cette thématique et en fait un objet en soi. Je me tourne vers Monsieur Louillat pour avoir cette entrée différente de la biodiversité qui est celle de la transition énergétique, un autre sujet prégnant pour les territoires comme on a pu l'évoquer tout à l'heure.

Stéfan LOUILLAT

Je voulais tout d'abord remercier notre tutelle et la DHUP pour son invitation à cette prise de parole, mais surtout pour notre partenariat renouvelé depuis 2020, notamment autour des Plans de paysage. Je félicite également les trois lauréats récompensés cette année, qui ne sont pas des lauréats des Appels à projets « Plans de paysage pour la transition énergétique ». Leurs noms s'ajoutent à ceux de 22 lauréats récompensés depuis 2020. Je voudrais donner un mot de précision sur chacun des lauréats : ils portent tous des ambitions fortes et les fondamentaux des Plans de paysage en matière d'appropriation, d'association des citoyens et de portage politique des projets. La Communauté

d'agglomération Gaillac-Graulhet, qui a été mentionnée, a la particularité d'avoir depuis un certain temps une chargée de mission responsable des zones d'accélération d'énergie renouvelable, ce qui permet de répondre notamment aux objectifs de la loi d'accélération sur la définition de ces zones. Les « Plans de paysage pour la transition énergétique » viennent compléter le travail de cette chargée de mission afin de bien articuler les questions paysagères avec les zones d'accélération, de concert avec les personnes qui vivent et travaillent sur le territoire.

Le deuxième projet lauréat est celui du syndicat mixte Canigó Grand Site. C'est un territoire particulier en ceci qu'il bénéficie déjà depuis 2019 d'une démarche paysagère avec les réseaux des Grands Sites de France. À l'initiative du syndicat mixte qui souhaitait compléter les démarches en cours par un volet dédié à la transition énergétique, nous avons apporté des précisions en matière de développement d'énergie renouvelable aux Plans de paysage déjà portés.

Le troisième lauréat de cette année est le Parc naturel régional du Lubéron, territoire vaste regroupant sept EPCI et une centaine de communes. Un Plan de paysage était déjà en place sur une petite partie du territoire nommée Durance Lubéron Verdon Agglomération, qui comprend un EPCI. Ce Plan visait à travailler finement le zonage d'implantation du photovoltaïque, car c'est un territoire largement ensoleillé qui comporte un fort potentiel de développement de l'énergie solaire. Il y a une volonté de prendre la main sur le pilotage du développement de cette filière au regard des enjeux de consommation énergétique du territoire et de l'intégration paysagère de ces projets. Les réussites de ce projet sur l'EPCI a amené le Parc naturel régional à envisager un élargissement de la démarche au sein du Parc, sans se limiter au volet photovoltaïque mais en intégrant l'ensemble des énergies renouvelables susceptibles de pouvoir être développées sur le territoire.

Comme l'OFB, quand nous nous sommes engagés sur le projet en 2020, certains se sont demandé pourquoi l'ADEME se mêlait de ces sujets. C'est que figure parmi les objectifs de l'agence, en tant qu'opérateur de l'État, l'accompagnement de celui-ci dans la réussite d'objectifs qu'il s'est fixés en termes de planifications pluriannuelles, notamment dans le développement de moyens de production renouvelables et décarbonés en France : l'éolien principalement, de plus en plus le photovoltaïque, ainsi que la méthanisation dans certains territoires. Nous nous sommes heurtés à des écueils liés à des questions d'appropriation, d'association et de concertation. Les principales raisons de ces oppositions au projet relèvent du paysage et de la biodiversité. L'ADEME ne travaille jamais seule mais avec les acteurs sachants et agissants en matière de biodiversité. Nous avons un partenariat très fort avec l'OFB sur les questions de biodiversité et le développement des moyens de production renouvelable. Sur les questions de paysage, il nous paraissait naturel d'engager ce partenariat avec la DHUP, qui a fait boule de neige puisque nous nous sommes rendu compte de l'existence d'un système très actif, très impliqué sur les questions de paysage. Nous avons tissé des relations, par exemple avec le collectif PAP qui a déjà été mentionné. L'ADEME s'empare de ces sujets car, afin d'atteindre les objectifs de décarbonation des besoins en énergie en France, il faut retravailler la manière dont ces moyens de production s'intègrent dans les paysages, tout en encourageant les citoyens présents sur ces territoires à jouer pleinement leur rôle dans la planification énergétique. Or, cela revêt forcément un volet paysage.

Depuis 2020, nous accompagnons des projets financièrement, mais nous sommes également présents à leurs côtés. L'ADEME travaille avec des directions régionales : les projets étant sur les territoires, ce sont nos collègues des directions régionales qui accompagnent les collectivités et les porteurs de projets. Comme la DHUP, nous ne nous cantonnons pas à l'accompagnement des projets, mais tâchons de tirer un maximum de retours d'expérience, de travailler à la mise en réseau de toutes les parties prenantes : les élus, les services techniques, les urbanistes, les paysagistes. Nous en avons tiré l'une de nos premières productions sur le sujet : un guide de retour d'expérience sur la réalisation de la transition énergétique par les paysages, dont nous avons déposé des copies sur les chaises de la salle et qui est également disponible en version dématérialisée.

Quels enseignements tirons-nous des projets que nous avons accompagnés ? Le guide ne met en avant que sept collectivités ayant fait ces démarches, car toutes les collectivités ne sont pas encore suffisamment avancées pour en tirer des enseignements. Sur les 22 lauréats, les collectivités les plus engagées promeuvent la démarche Plans de paysage, car elle leur permet de travailler au plus près des citoyens et d'intégrer les sujets de transition énergétique et de mise en place des infrastructures renouvelables dans les territoires, avec une méthode qui encourage l'appropriation et permet d'assumer pleinement les orientations du territoire. Quand une collectivité assume ses objectifs de développement du renouvelable, elle gagne en force vis-à-vis des développeurs qui interviennent sur les territoires et démarchent les élus. Mais cela pousse également les développeurs à constater l'existence des Plans de paysage et à pleinement considérer les aspirations qui y figurent. Comme le dit l'OFB, pour bien planifier il faut bien connaître ; or on constate que les Plans de paysage et l'intégration du volet transition énergétique est le meilleur moyen d'accompagner la sensibilisation et l'acculturation des collectivités, des élus et des citoyens sur les questions d'énergie.

Nous nous sommes aussi rendu compte que les conclusions des travaux entrepris au titre des Plans de paysage ont des retombées dans les outils réglementaires tels que le SCoT, les PLUi et les chartes des Parcs naturels régionaux. Cela permet de poursuivre dans la durée des dynamiques qui sont souvent courtes, un Plan de paysage étant limité dans le temps. C'est une excellente nouvelle.

Allons-nous continuer ? Oui, avec les moyens dont nous disposons et que nous espérons préserver, car nous n'avons pas fini de tirer des enseignements des projets. Les territoires démontrent une envie et une énergie à rentrer dans le volet de la transition énergétique par l'intermédiaire des paysages et l'ADEME souhaite poursuivre cette dynamique en couvrant tous types de territoires et de paysages. Nous avons besoin de continuer à financer des Plans de paysage pour en tirer les meilleurs enseignements.

Pour terminer, nous avons des sujets à traiter sur l'interaction et les interfaces entre développement des moyens de production renouvelables et biodiversité et nous travaillons également sur ces sujets. Je souhaite profiter de cette occasion pour suggérer de tirer parti de l'aspect intégrateur des Plans de paysage pour traiter tous les sujets évoqués, en mettant l'accent plus précisément sur la biodiversité et la transition énergétique. Cela serait une bonne manière d'avancer ensemble.

Émilie VOUILLEMET

J'espère également que notre collaboration se poursuivra. Ce retour d'enseignement est important car, pour que ce projet fonctionne, les territoires lauréats sont notre meilleure clé d'accompagnement. Ils traduisent nos politiques publiques sur le territoire, en leur volet biodiversité et énergie renouvelable également qui sont des sujets très marqués. Avant de passer la parole à la salle, je voudrais vous poser la question de la gouvernance, qui transparaît dans votre prise de parole : vous avez un chargé de mission dédié, un collectif engagé sur place. Est-ce un acquis, ou est-ce que cela a été de la part de l'OFB ou de l'ADEME une clé de réussite permettant d'engager l'appui financier et le caractère vertueux des démarches entreprises par les lauréats ?

Amélie-Madeleine GUERS

De notre côté, nous sommes partis du principe que nous avions notre propre gouvernance sur le territoire du Parc naturel régional et que nous exercerions une gouvernance spécifique pour le Plan paysage. Nous avons la chance d'avoir une seule élue, issue du comité syndical du Parc, qui travaille sur ces questions spécifiques, car le paysage et la biodiversité sont réunis au sein d'une même commission. Nous travaillons sur l'ensemble des échelons mais également à l'échelle de l'intercommunalité et de l'établissement public qui nous accompagne sur le Plan paysage. Celui-ci reste toutefois lié aux gouvernances des PLUi intercommunaux et communaux et des comités du syndicat du Parc. Faire ce lien nous tenait à cœur.

Jean-Marc DUMONT

Quant à nous, nous n'avons pas de gouvernance spécifique au niveau du Plan de Paysage. En revanche, une grande sensibilisation est faite auprès des élus du bureau communautaire concernant le portage, qui ne peut se limiter à une simple affaire de technicien. Dans la démarche d'adaptation au changement climatique, nous nous y sommes pris par étapes avec les élus du bureau communautaire, par exemple avec la Fresque du climat, pour que le portage vienne d'ici et qu'il se décline à la conférence des maires. Sans ce portage à l'ensemble des communes, cela ne peut pas fonctionner. Les sujets comme la santé et la transition écologique étant des fils rouges, nous n'avons pas de gouvernance spécifique, mais un portage collectif et un lien très étroit avec nos techniciens, facilité par la taille de notre collectivité. En tant que président, je suis très présent sur ces sujets. J'ai également un vice-président chargé des transitions agricoles, environnementales et alimentaires. C'est un vrai choix d'avoir des élus sur des sujets qui sont certes généralistes mais propres au territoire.

Kathleen MONOD

J'allais faire une réponse semblable : sur quatre lauréats, trois sont issus du réseau des Parcs naturels régionaux. L'ingénierie territoriale et la gouvernance propre à ces structures constituent des gages de confiance. Nous avons étudié les candidatures en nous attachant tout particulièrement à examiner le portage, en nous laissant guider par des mots-clés qui révélaient une certaine vision anticipatrice d'un futur projet local favorable à la biodiversité, plutôt qu'une liste exhaustive de membres de comité de suivi.

Jean-Marc DUMONT

En revanche, nous avons fait le choix d'internaliser une partie de l'animation pour que celle-ci soit quotidienne. Nous nous appuyons sur des cabinets car c'est nécessaire mais le lien avec les communes et tous les acteurs du territoire doit être quotidien et non pas ponctuel, ce qui nécessite des moyens.

Stéfan LOUILLAT

Je n'ajouterai rien de très différent. Nous regardons le pilotage du projet car la gouvernance est pilotée par des comités *ad-hoc* qui sont appelés à se transformer tout au long du projet. Je regarde aussi les moyens humains, en particulier les chargés de mission. Je comprends donc bien ce besoin de financement. Il faut des hommes et des femmes qui ont du temps à consacrer à ces sujets chronophages, en particulier pour se concerter avec des citoyens qui peuvent être disponibles à des horaires parfois décalés.

Émilie VOUILLEMET

Merci à tous les quatre pour vos témoignages et votre implication. Je passe la parole à la salle.

De la salle

Nous représentons le Val d'Erve, en Mayenne. C'est un territoire très rural qui regroupe cinq communes, dont la plus grande compte 1 200 habitants et la plus petite 142. Ma question s'adresse plutôt à l'ADEME : nous avons un PLUi, deux Sites patrimoniaux remarquables (SPR), une zone Natura 2000 avec un document d'objectifs (DOCOB) et nous travaillons sur un Plan climat-air-énergie territorial (PCET). Nous avons des zones avec un plan bocage et un Programme local de l'habitat. La Mayenne se situe sur des terres de bocage et, étrangement, notre communauté de communes est très industrielle. Les *Mini-Babybel* et les steaks hachés *Bigard* sont fabriqués chez nous. Le Val d'Erve est une petite vallée qui part d'un éperon rocheux où se niche un cité médiévale. Elle traverse un canyon où se trouve un site préhistorique avant de se terminer sur trois petites cités de caractère et un Plus Beau Village de France. Nous avons un angle de 360 degrés sans une seule éolienne mais, quand nous nous sommes retrouvés sur les zones d'accélération d'énergie

renouvelable, il a été question de nous imposer 800 hectares de photovoltaïque. De plus, les zones tampons prévues pour les éoliennes étaient de 7,5 km, quand il faudrait en prévoir 25 pour limiter l'impact sur le paysage. Sur nos territoires ruraux, nous en sommes à produire de l'électricité pour les zones urbaines. Nous avons rencontré une opposition entre, d'une part, le patrimoine bâtis pour lesquels nous avons fait faire tous les textes nécessaires et, de l'autre, le patrimoine naturel et les paysages. Nous nous sommes retrouvés démunis.

C'est cela qui nous a poussé vers le Plan de Paysage, mais une autre problématique s'est alors posée : chaque année, 190 000 touristes fréquentent la grotte de Saulges. À la cité médiévale, nous sommes passés de 15 000 à 350 000 touristes, ce qui suppose l'aménagement de zones d'accueil. Nous avons pu porter le projet parce que nous nous sommes regroupés dans le dispositif Village d'avenir, n'ayant pas l'expertise ni l'ingénierie nécessaire en interne. En Mayenne, deux chefs de projets pour trente communes nous ont accompagnés et nous ont permis de préparer notre candidature. Nous avons trois ans pour la soumettre. Nous voulons avancer sur le Plan de paysage, en mettant en osmose le bâtis et le naturel. Comment concilier cette production des énergies renouvelables et la préservation du paysage dans le cadre des Plans de paysage ?

Stéfan LOUILLAT

C'est toute la finalité des Plans de paysage que de mettre autour du paysage et de la transition écologique (laquelle ne se limite pas aux éoliennes) les moyens de production qu'on peut implanter sur le territoire au regard de ses capacités d'accueil et de ses consommations. Cela permet d'échanger avec les acteurs du territoire et de prendre en compte les aspects patrimoniaux que vous souhaitez préserver. Vous dites produire de l'énergie pour les territoires urbains mais vous produisez déjà de l'alimentation pour eux. L'objet du Plan de paysage est de faire des visites sur le terrain avec les citoyens et de se poser la question de manière apaisée : quel place le territoire peut-il et veut-il jouer vis-à-vis de la transition énergétique ?

Françoise PAQUELOT

Je suis Françoise Paquelot, du Collectif PAP, et ma question s'adresse à Monsieur Dumont. Pourquoi avoir choisi comme dénomination de communauté de communes « Bocage Bourbonnais ». S'agit-il d'un atout pour la préservation de votre identité ?

Jean-Marc DUMONT

Deux communautés de communes ont fusionné pour former le « Bocage Bourbonnais » et deux communautés de communes ont fusionné pour former le « Bocage Sud ». Les deux intercommunalités ont naturellement pris ce nom.

Françoise PAQUELOT

Ce n'est donc pas un argument que vous utilisez au quotidien ?

Jean-Marc DUMONT

C'est un nom qui fait prendre conscience de la richesse du bocage en termes de fonction agricole, économique, et en matière de biodiversité. Dans l'Allier, les citoyens revendiquent très peu leur territoire, qui souffre par ailleurs d'une image négative liée à la ville [à l'installation du régime de Pétain à Vichy pendant la Seconde Guerre Mondiale de Vichy](#). Nous accomplissons un vrai travail de communication pour faire prendre conscience de l'existence de notre territoire. Nous avons par exemple réalisé une vidéo primée qui joue sur les clichés de la ruralité. Les habitants se sont reconnus dans cette vidéo qui était initialement destinée à un public extérieur.

Dominique VOLLET

Je suis Dominique Vollet, Directeur délégué de la recherche à l'Institut Agro Rennes-Angers, notamment en charge des formations Paysage et Horticulture sur le campus

d'Angers. Il a été fort judicieusement noté que certains Plans de paysage sont mis en œuvre dans le cadre de Parc naturels régionaux ; or chacun sait que dans les Parc naturels régionaux, il y a des interactions proactives avec l'enseignement supérieur et la recherche. Y a-t-il également eu des échanges de ce type dans le cadre de la préparation ou du suivi du plan ? À toute fin utile, je précise qu'une thèse en cours sur le Campus d'Angers, soutenue par le ministère de la Transition écologique, porte justement sur l'évaluation des Plans de paysage.

Amélie-Madeleine GUERS

Pas dans le cadre du présent Plan de paysage. Nous avons cependant accueilli des stagiaires d'Angers dans le cadre de la révision de la charte, notamment sur la question de des paysages et de la transition énergétique, à commencer par l'éolien, car c'est une problématique soulevée par la révision de la charte. Nous nous laissons la possibilité de le faire dans le cadre de notre Plan de paysage, étant moi-même issue d'une formation de paysagiste.

Kathleen MONOD

Ce n'est pas forcément cette entrée là que nous avons recherchée dans l'examen des candidatures. Mais nous sommes sensibles à cette question et nous avons un partenariat avec la Fédération des parcs naturels régionaux sur le dispositif des Ateliers hors les murs qui ont vocation à croiser différentes disciplines universitaires. Une spécialité biodiversité a été créée à l'occasion de la Stratégie nationale biodiversité 2030 pour ces Ateliers qui permettent d'accueillir des étudiants et de réfléchir au projet local avec une entrée paysagère qui lui est sous-jacente. Nous avons également travaillé avec l'école d'Angers et le Pays Castelroussin sur la question du paysage bocager et de la biodiversité. Cela fait partie des expériences que nous soutenons.

Jean-Marc DUMONT

Je voudrais que nous soyons reconnus comme un parc naturel pour aller plus en profondeur sur ce type de sujets. Nous avons un certain nombre de travaux ponctuels avec l'université d'Auvergne sur la question de la qualité de l'eau. Nous avons aussi sur le système bocager des productions sur site de labels tels qu'Agriculture biologique, IGP, AOP, Label Rouge. 40 % de nos agriculteurs sont concernés. Il y a un travail de lien entre la composition herbagère et la viande produite afin de mettre en valeur l'activité des agriculteurs, car nous sommes sur le territoire du Label Rouge charolais.

Jean-Pierre THIBAUT

Je suis Jean-Pierre Thibault, président du Collectif PAP. Je voudrais apporter un complément à ce qui a été dit, ainsi que deux suggestions.

Mon complément s'adresse au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, et en particulier à notre chargée de mission qui a fait une magnifique intervention sur la charte de l'éolien. C'est une initiative tout à fait pionnière de ce parc qui est annexée à la charte du Parc. En d'autres termes, comme annexe à un document faisant droit, cette charte va s'imposer dans la planification en anticipation de la loi de 2003 qui a donné au Parc voix au chapitre dans ce sujet de la transition énergétique. C'est un très bon document que je vous invite à consulter, d'autant qu'il est mis en œuvre depuis un certain temps. C'est un mariage entre les deux extrémités de la table ronde, ce qui prouve bien, à travers l'exemple du Parc du Haut-Languedoc, que le paysage est intégrateur.

En tant qu'associatif, je formule deux suggestions avec toutes les précautions nécessaires vis-à-vis de ceux qui les reçoivent, étant entendu que ceux-ci n'ont pas toujours les moyens de les mettre en œuvre. Nous avons deux établissements publics de l'État à la tribune : il en manque un. Un ancien directeur de l'Agence de l'eau est avec nous au premier rang. Il serait intéressant que l'expérimentation du Plan de paysage à coloration énergie comprenne une agence de l'eau, car il y a des sujets eau/paysage qui sont évidents : soit

parce qu'il y a de la sécheresse, soit parce qu'il y a un trop-plein d'eau et qu'il faut aménager un espace, comme cela a hélas été le cas outre-Pyrénées.

Ma deuxième suggestion est la suivante : le Collectif PAP et les huit organismes du réseau des acteurs du paysage réunis autour du paysage sont férus des Plans de paysage. Ces derniers présentent cependant une faiblesse sur le plan de la pérennité. Ils exigent trois ans de mise en œuvre et constituent un coup de projecteur marquant pour les acteurs locaux, mais après ? Il y a des territoires qui n'ont malheureusement pas les moyens de pérennité d'un Parc, d'une métropole ou d'un Grand Site de France. Comment rendre pérenne les structures porteuses du Plan de paysage ? Les réseaux tels que les Grands Sites de France et les SCoT apportent un début de réponse, puisqu'ils permettent d'échanger des bonnes pratiques mises en place dans des contextes très différents et d'installer dans la durée les acquis des Plans de paysage.

Émilie VOUILLEMET

Merci à vous. Ce qui ressort de nos discussions, c'est que les Plans de paysage trouvent une traduction première dans les documents d'urbanisme. C'est un moyen d'assurer une pérennité aux engagements conclus. A partir du moment où il y a un portage politique dans des actes réglementaires, c'est un pari gagné, même si cela peut s'avérer insuffisant.

Amélie-Madeleine GUERS

Pour notre part, nous avons élaboré le document de référence pour l'éolien. Récemment, un aigle royal, espèce présente sur notre territoire, s'est tué en s'écrasant sur une éolienne. La question paysagère fait le lien entre transition énergétique et biodiversité. Les retours d'expérience du Plan de paysage que nous menons hors appel à projet nous ont permis d'identifier un point clé qui est le co-portage. Dans le Minervois, nous avons co-porté le Plan paysage grâce à l'Opération grand site (OGS). Avoir plusieurs structures qui portent sur ce territoire-là, chercher des alliances, est important pour faire vivre le Plan paysage au-delà de son élaboration.

Émilie VOUILLEMET

Merci infiniment pour la qualité de ces échanges et la présentation très riche et très éclairante des intervenants. Je vous propose d'observer une courte pause avant de passer à la deuxième table ronde qui sera animée par Julien Meyrignac, rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*.

Deuxième table ronde : Planification et transition territoriales, le paysage comme moyen et comme fin

Stella GASS

Directrice de la Fédération nationale des SCoT

Jean-Marc GAULIER

Directeur de l'agence Urbicus

Henri HASSER

Président du SCoTAM

Marc HOELTZEL

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est

Anne-Cécile JACQUOT

Fondatrice de l'agence Omnibus

*La table ronde est animée par **Julien MEYRIGNAC**, rédacteur en chef de la revue Urbanisme.*

Projection de la vidéo sur le Plan de paysage de l'agglomération messine, porté par l'agence de paysage Omnibus et par le Syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération messine, projet lauréat du Grand Prix national du Paysage 2024.

Émilie VOUILLEMET

J'ouvre cette deuxième table ronde. J'appelle Julien Meyrignac et tous les participants, dont les lauréats du Grand Prix national du paysage que nous pouvons de nouveau applaudir.

Julien MEYRIGNAC

Bonjour à tous. Je suis Julien Meyrignac, rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*. Nous sommes très fiers d'être partenaires depuis plusieurs éditions du Grand Prix national du paysage. Vous trouverez sur les sièges le nouveau numéro spécial qui a accompagné le numéro régulier du mois dernier.

« Planification et transition territoriale, le paysage comme moyen et comme fin. » Cette table ronde devrait nous aider à répondre à son intitulé, qu'il aurait peut-être fallu formuler comme une question.

Le Grand Prix national du paysage est attribué à un syndicat mixte de SCoT, une équipe pluridisciplinaire dirigée par une paysagiste, Anne-Cécile Jacquot, pour la réalisation d'un Plan de paysage dans le cadre d'une procédure de révision du SCoT. Cela accrédite l'hypothèse que le paysage est un ferment utile voire nécessaire à la conceptualisation et à l'expression d'un projet de territoire. Le paysage se révèle, face aux enjeux contemporains, comme un clé première dans cet exercice. Pluridisciplinaire par essence, le paysage embrasse tous les enjeux et permet une approche transversale et sensible des territoires. C'est un prisme à la fois très utile à l'analyse mais également une matière à projet, comme l'a bien montré le film. La question de l'analyse et celle du diagnostic s'y trouvent dépassées. Le paysage favorise le dialogue nécessaire entre les élus, les experts, le grand public, ainsi que le partage des enjeux relatifs à l'aménagement et au développement des territoires. Parfois, il favorise l'émergence d'une culture commune comme cela a été le cas pour votre territoire. Dans le même temps, la montée en puissance des défis écologiques et climatiques exige de grandes planifications, c'est-à-dire des SCoT, qu'ils révisent leurs objectifs et revisitent leurs méthodes pour accompagner une révolution territoriale dont la réalisation implique précisément la mobilisation, l'adhésion, l'implication de tous les acteurs. À l'évidence, les SCoT sont en plein processus de modernisation en application de la loi « Climat et résilience ». Le paysage occupe dans ces évolutions méthodologiques une place plus importante que par le passé.

Je ne présenterai pas à nouveau Anne-Cécile Jacquot, paysagiste et PDG de l'agence Omnibus, lauréate du Grand Prix national du paysage ; Henri Hasser, maire du Ban-Saint-Martin, vice-président de l'Eurométropole et président du SCoT ; Marc Hoeltzel, ingénieur des ponts et directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est ; Stella Gass, ingénieure territoriale et directrice de la Fédération nationale des SCoT, chargée de répondre à ces enjeux de planification ; et Jean-Marc Gaulier, architecte et directeur de l'agence Urbicus, Paysagiste-Conseil de l'État qui représente le projet mentionné du quartier Louvois à Vélizy-Villacoublay. Le jury a certes attribué le Grand Prix national du paysage au ScoTAM mais a aussi accordé une mention particulière au projet Louvois, qui est présenté en détail dans le numéro spécial.

Nous avons finalement peu de temps puisque nous sommes cinq autour de la table. Je vais commencer par un premier questionnaire général, puis m'adresser à chacun d'entre vous : les gens veulent savoir comment un Plan de paysage peut stimuler l'engagement des élus et de toutes les parties prenantes dans une procédure d'élaboration de Schéma de cohérence territoriale, par nature un peu lourde, longue et complexe. Comment le paysage permet-il de mieux comprendre le territoire, de concevoir un projet pour son développement ? Comment ces deux approches, à savoir le SCoT qui est prescriptif et le Plan de paysage qui peut pêcher par manque de pérennité, peuvent-ils s'augmenter mutuellement ? Anne-Cécile Jacquot, pouvez-vous nous éclairer sur les bénéfices respectifs de ces deux procédures et sur les limites de leur conduite simultanée ou intégrée ? Est-ce que cela a été difficile ?

Anne-Cécile JACQUOT

Oui, c'est un exercice difficile, qui repose sur la posture. Le paysage est une discipline ultrapuissante et nécessaire pour savoir comment habiter un territoire. Le paysage se construit à base d'éléments simples tels que l'eau, le sol, les arbres, la roche, le relief, qui définissent les milieux et donnent les conditions de l'habitat. J'ai parfois l'impression que l'installation d'une tente soulève plus de questions que l'aménagement d'un lotissement. Le Plan de paysage offre la liberté de s'interroger sur la qualité d'un lieu et sur les traits qu'il convient de préserver ou d'amplifier avant de réfléchir à un cadre réglementaire. Celui du SCoT concerne 224 communes. C'est un chiffre important mais nous avons composé une équipe un peu folle où une confiance mutuelle s'est très vite installée. Les élus ont trouvé dans le Plan de paysage une possibilité d'être ensemble différemment que dans une réunion prévue en intérieur, en les poussant à sortir et à apprendre à regarder.

Julien MEYRIGNAC

Marc Hoeltzel, un Plan de paysage n'étant pas un document opposable, comment l'État peut-il garantir sa mise en œuvre au-delà des prescriptions du SCoT ? Comment assurer sa pérennité ?

Marc HOELTZEL

Heureusement qu'un Plan de paysage n'est pas opposable, car cela fait de lui un document libérateur qui permet à chacun de s'exprimer. La DREAL n'a pas l'intention d'inciter ni de contraindre quiconque par les Plans de paysage, mais à se poser la question de la pérennité de l'action. Comme l'a bien montré le film, le Plan de paysage est un couteau suisse pour poser des projets de territoire futurs car il permet de valoriser le territoire aux yeux de ses élus, garantissant par là même sa pérennité. Il se fonde sur une association très large des acteurs locaux et des particuliers, dont il subsistera forcément quelque chose. C'est une aventure humaine qui transforme le regard des élus. Le Plan paysage permet aux élus de mettre en place un consensus avec les habitants et de porter un regard sur des éléments urbains, d'être parlant. Il peut également venir en appui à un SCoT qui sera, lui, prescriptif. Le SCoT s'inscrit dans une échelle stratégique et apporte un contenu qui permet d'aménager l'espace en fonction du Plan de paysage. Les deux instruments s'alimentent donc l'un l'autre.

Julien MEYRIGNAC

Henri Hasser, parlons politique. Le Plan de paysage a été selon vous un formidable outil d'acculturation, de partage, de communion. Il a permis la découverte et la redécouverte de ce territoire de 224 communes. Pourriez-vous revenir sur votre rôle en tant que président et sur celui du syndicat mixte ?

Henri HASSER

En 2017, quand la directrice de l'époque m'a annoncé vouloir se lancer dans un Plan de paysage, j'ai émis des réserves. Puis j'ai repensé à une expérience personnelle : au musée de Metz, j'ai découvert le peintre Edmond Louyot, né à la fin du XIXe siècle. Il est parti faire des études à Düsseldorf, puis à Munich, où il a peint ce que je considère être des croûtes. Né en France, il était considéré en Allemagne comme le Français, et en France comme l'Allemand. Quand il est revenu retrouver ses paysages à Arry, sur le territoire de la communauté de communes de Mad et Moselle, ses tableaux habituellement sombres sont devenus lumineux, magnifiques. Ses peintures représentent par exemple les lavandières au bord de la Moselle, paysage fort de notre territoire. Ces tableaux m'ont fait prendre conscience que le paysage est une clé pour chacun d'entre nous. Notre secteur a été abîmé par l'industrie. Le paysage permet d'intervenir culturellement sur un secteur qui a un peu perdu ses racines et de tracer un cheminement pour repenser son environnement. En travaillant avec Anne-Cécile, Béatrice et avec les collègues élus, nous nous sommes rendu compte que ce plan nous redonnait une certaine vivacité que nous perdons parfois en tant qu'élus, car la fonction nous rend très technocrates. Il faut savoir s'affranchir de ce carcan ; or, ce Plan permet de retrouver les identités et de savoir les lire afin de les préserver.

Julien MEYRIGNAC

Jean-Marc Gaulier, en quoi le paysage peut-il être révélateur des politiques de planification et d'aménagement du territoire ?

Jean-Marc GAULIER

Le rôle du paysagiste est de révéler les paysages qui sont l'expression du territoire. Cet élément est structurant. Le paysage est à la fois l'outil et la matière qui révèle l'ensemble de nos actions. En ce moment, nous mettons au point une formation avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) à l'intention des services de l'État afin de promouvoir l'idée que chacun d'entre nous, en tant que citoyen, est

un producteur de paysage dans ses actes quotidiens. Tout cela produit du paysage. Cette notion nous ramène à la Convention européenne du paysage. C'est un traité international très fédérateur, signé par 26 pays qui se sont mis d'accord pour reconnaître la valeur culturelle du territoire en matière de cadre de vie, de bien-être, voire de santé. Le préambule de la Convention propose que le paysage soit la résultante d'un développement durable. J'en retiens que la qualité d'un paysage résulte de l'équilibre entre l'environnement, les facteurs environnementaux, sociaux et économique. J'insiste sur ce dernier point : le paysage doit être produit par les citoyens mais également par le monde économique. C'est l'idée que nous portons en tant que paysagistes, aussi bien dans le projet de Vélizy que dans les projets de planification : agir sur ces trois facteurs, dont le paysage est l'expression et le marqueur environnemental.

Julien MEYRIGNAC

Stella Gass, pourriez-vous revenir sur le chantier de modernisation des SCoT en application de la loi Climat et résilience et sur la place que va occuper le paysage dans les procédure d'élaboration et de révision ?

Stella GASS

Le Ministre Mezard s'est interrogé lors de la loi Elan sur l'intérêt de maintenir des SCoT entre les SRADDET et les PLUi. Après deux ans d'une démarche « planifions nos territoires ensemble » initié par le Ministère, il est ressorti des discussions collectives entre les acteurs publics et privés que garder une vision stratégique de long terme était nécessaire. C'est l'objet du SCoT, qui a été modernisé. Il fallait un projet politique stratégique qui assure la mise en cohérence des politiques publiques. Le SCoT a été par ailleurs simplifié pour lui donner sa dimension politique : il est constitué de trois piliers obligatoires : l'économie sous tous ses aspects (artisanat, industrialisation, aménagement commercial, agriculture au sens alimentaire et forêt au sens économique) ; le besoin des habitants (habitat, mobilité, équipement, services) ; et les transitions, notamment énergétique, écologique, la reconquête de la biodiversité, l'eau et les paysages, la gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation, tout cela en transversalité. Un plan d'action peut s'adosser au SCoT pour s'assurer de la mise en œuvre de cette stratégie territoriale de transition. Le SCoT est aussi une scène de gouvernance pour assurer la coordination et la solidarité territoriale tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin. Nous avons besoin de coopération, de dialogue territorial pour réussir la transition écologique. Le SCoT est certes un outil prescriptif mais c'est surtout une stratégie collective et une instance de gouvernance où le dialogue est renforcé entre les acteurs du territoire et la population, afin de relever les défis de la loi ELAN et la loi Climat résilience.

Julien MEYRIGNAC

Le paysage est appelé à fédérer les documents de planification territoriale et d'urbanisme. C'est aussi un support pédagogique dans les écoles. Anne-Cécile Jacquot, le paysage évoque selon vous la sensibilité, la technique de manière « holistique ». Pourriez-vous développer ?

Anne-Cécile JACQUOT

Pour aborder la complexité grandissante à laquelle se confrontent les élus en termes de règles et de contraintes, il faut trouver un angle d'approche. Le paysage permet de réunir une multitude de personnes aux intérêts parfois divergents. En mêlant le subjectif à l'objectif, le paysage parvient à rassembler tout le monde pour se tourner vers quelque chose, comme l'a bien montré le film à travers l'exemple du Mont Saint-Pierre. Cela renvoie à la notion de posture que je viens d'évoquer. Quand un récit se met en place, on peut se projeter ensemble et définir un projet transversal. Le projet « Cassons la croûte ! » permettait d'agir sur un espace du quotidien : la cour d'école, l'un des premiers espaces publics que chacun de nous a habité. Cela génère parfois des crispations mais, en discutant, on offre

la possibilité d'une construction commune, couvrant des sujets n'ayant pas été abordés au départ et qui dépassent la seule résolution esthétique.

Julien MEYRIGNAC

Henri Hasser, selon vous, le paysage permet de ne pas tricher, de revenir aux vérités du contexte et de partager certains constats. Cela permet de revenir sur le passé, de faire un bilan sur le présent, de s'inscrire dans le temps et de mieux se projeter. Est-ce comme cela qu'on arrive à regarder l'horizon dont parlait Anne-Cécile Jacquot ?

Henri HASSER

Vous m'avez qualifié de politique. Le politique se fait essentiellement en salle : on débat, on n'est pas toujours d'accord. Mais sur le terrain, on distingue ensemble les collines au loin et on change d'attitude. La situation ne prépare plus au conflit, mais au consensus, où chacun réagit avec ses sentiments, sa sensibilité pour partager des sujets qui ne sont jamais traités entre quatre murs malgré les graphiques et les *PowerPoint*. On se rend compte des réalités du terrain. Par exemple, un maire s'oppose au prolongement dans sa commune d'une piste cyclable aménagée par le maire de la commune d'à côté : la piste cyclable s'arrête et perd toute utilité. Mais sur le terrain, quand on échange, les frontières administratives et les pouvoirs personnels s'estompent au profit du bon sens. Le paysage c'est aussi le bon sens, qui peut parfois nous faire défaut.

Julien MEYRIGNAC

Selon vous, Jean-Marc Gaulier, l'atout du paysage c'est sa dimension opérationnelle, et donc facilitatrice. Quand le projet devient concret, les discussions le deviennent aussi.

Jean-Marc GAULIER

La démarche paysage a une fonction facilitatrice. Dès lors que le citoyen lambda, quel qu'il soit, perçoit le paysage, il devient un expert de son propre cadre de vie et sa parole devient incontournable dans le débat sur le territoire. Je trouve cela puissant dans un pays où le pouvoir est détenu par ceux à qui on veut bien le donner. Je cite le Code de l'Urbanisme : « *Le territoire est le patrimoine commun de la nation* ». Le paysage donne aux citoyens le pouvoir de se mobiliser au moyen du Plan paysage, des SCoT, des PELUi ou des projets d'aménagement par le paysage. C'est une démarche très structurée qu'il faut valoriser. Il est important de livrer des diagnostics, qui révèlent les territoires, et de développer de vrais scénarios, puis d'organiser un débat sur la base de ces scénarios pour en hiérarchiser les enjeux économiques, environnementaux, sociaux ou culturels. Il faut parler du projet que l'on souhaite et déterminer s'il peut être supporté par le territoire, si les populations sont prêtes à l'accepter et à se mobiliser pour le porter. Enfin, est-il faisable ? C'est une démarche de pédagogie, de mobilisation, d'association et de reconnaissance du citoyen comme acteur crédible : c'est révolutionnaire dans un dispositif où la technocratie écrase généralement tout le monde.

Julien MEYRIGNAC

Stella Gass, selon vous, le paysage est l'ADN du territoire et c'est lui qui va pouvoir porter les nouveaux modèles de développement. Comment mettre cela en pratique dans un SCoT ?

Stella GASS

À la demande des élus de la Fédération, nous avons réalisé une étude sur les nouveaux modèles d'aménagement du territoire. Il en est notamment ressorti que les transitions devaient être négociées avec les populations dans un esprit démocratique afin de déterminer comment transformer les territoires. L'intérêt du paysage est de s'affranchir de la technique et des objectifs nationaux en silos. Comment discuter de ces sujets de manière plus sensible, en abordant l'aspect sentimental du territoire ? Cette démarche permet aussi de

voir les marges de manœuvre et de négociation dans la transformation du paysage, notamment dans le cadre des transitions. Un pilier transition énergétique doit être précisé dans le SCoT, qui devra s'inscrire dans le territoire, et le paysage permettra de définir collectivement les conditions de réalisation, tout en intégrant d'autres enjeux comme les questions de biodiversité, de l'eau, ou encore les haies. Cette discussion collective est importante car elle aide chacun à penser au-delà de ses intérêts particuliers, qu'ils soient techniques ou politiques.

Julien MEYRIGNAC

Vous dites « sentimental » parce qu'aujourd'hui il est difficile de dire « culturel » et encore plus « identitaire ». Marc Hoeltzel, comment la DREAL Grand-Est peut-elle assurer la diffusion d'une culture paysagère ?

Marc HOELTZEL

Je serais assez modeste : nous avons une petite équipe qui porte environ deux Plans de paysage par an. C'est un outil assez important et puissant comme cela a été indiqué. Il a deux vertus : c'est une machine à se poser les bonnes questions et ce n'est pas une fin en soi mais une passerelle vers autre chose.

C'est un outil souple en termes d'échelle qui nous a permis d'atteindre un SCoT de 224 communes. Cela promeut la fédération, l'animation, et le rassemblement des territoires, des acteurs locaux et des citoyens. C'est un outil peu technique, donc accessible à chacun, et qui n'est pas clivant. En tant que directeur de l'Agence de l'eau, j'ai eu à gérer des politiques bien plus complexes où la controverse est rejetée. C'est un outil qui construit l'avenir sans injurier le passé.

C'est également une passerelle vers autre chose. Dans le projet « Cassons la croûte ! », financé en grande partie par l'Agence de l'eau, Madame Jacquot et Monsieur Lasser ont expliqué que leur point de départ avait été le Plan de paysage. J'avais pour ma part parlé de l'eau, car dans cette école il n'y a aucune collecte d'eau pluviale. Cela produit un impact sur le climat et la gestion des eaux usées. C'est donc une passerelle vers autre chose. A l'Agence de l'eau, nous faisons également des Ateliers territoires, afin de faire redécouvrir le territoire aux élus. Les retours d'expérience ont indiqué que sur les EPCI qui avaient développé cet outil, des démarches très fortes se mettaient en place grâce au regard commun posé sur le territoire. Des divergences bien distinctes s'aplanissaient par la suite. Il y a donc un lien entre l'eau et le paysage. À la DREAL, nous voudrions plus de moyens humains et financiers pour promouvoir plus de Plans paysage. En tant que lauréat d'un appel à projet qui concernait 225 communes, Henri Hasser a reçu la même dotation que pour un EPCI beaucoup plus modeste parce qu'il a pu mobiliser des moyens de son côté. C'est essentiel.

Henri HASSER

Je rebondis là-dessus : j'ai surtout eu de la chance en tant que président de compter, parmi le comité du SCoT, des élus qui ont compris l'importance d'augmenter les cotisations de chaque EPCI et d'investir très tôt dans un poste à temps plein.

Julien MEYRIGNAC

Passons au troisième temps de questionnement sur la méthode de paysage et son rôle dans le renouvellement des approches et l'engagement des territoires dans la planification territoriale. Jean-Marc Gaulier, vous avez commencé à aborder ce sujet. Dans le numéro spécial, Henri Bava, président de la Fédération du paysage, a dit : « le paysagiste est un urbaniste pas comme les autres. » Dans quelle mesure considérez-vous que la démarche paysagère est une pratique alternative de l'urbanisme ?

Jean-Marc GAULIER

Je reprends le cas de ce projet à Vélizy : c'est un quartier sur dalle sur laquelle sont posées cinq tours. Le projet consiste à démolir la dalle et à ramener le quartier au niveau du sol, tout en construisant 200 à 250 logements. Si nous avions fait une procédure d'urbanisme classique, comme cela avait d'ailleurs été tenté, nous serions allés dans le mur. Avec une Zone d'aménagement concertée (ZAC), cela ne pouvait pas fonctionner. Nous avons donc partagé un diagnostic selon lequel cette dalle était défectueuse, et ce quasiment depuis le jour de sa livraison. Les commerces étaient à cinq-six mètres au-dessus de la rue, il y avait en dessous un marché couvert qui n'a jamais fonctionné. Le constat a été partagé avec les citoyens. Cette démarche paysagère s'appuie donc sur un constat partagé. Nous avons expliqué que l'enjeu consistait à faire un nouveau quartier pour rétablir des continuités environnementales, améliorer la gestion de l'eau pluviale, reconnecter le quartier à la forêt, car c'est un plateau qui domine une vallée et des coteaux boisés. Il s'agit de mettre le projet en récit, en expliquant qu'il consiste à instaurer un cadre de vie plus agréable, à développer la liaison avec les transports en commun. La démarche réglementaire n'a pour rôle que de mettre ce projet en action. C'est une nouvelle forme alternative de l'urbanisme en ceci qu'on construit un récit, une économie, une mobilisation pour que la population accepte dix années de chantiers titanesques et faire en sorte que tout le monde s'y reconnaisse. La démarche paysagère est une œuvre collective et non une œuvre de paysagiste.

Julien MEYRIGNAC

Marc Hoeltzel, selon vous le paysage permet de traiter certains enjeux de manière non frontale. Comment le paysage peut-il amener de la concorde sur des terrains territoriaux parfois crispés ?

Marc HOELTZEL

J'ai beaucoup insisté sur le fait que le Plan de paysage n'est pas une fin en soi. Le fait d'avoir une entrée paysagère permet d'avoir un autre angle de vue. La démarche paysagère est non normée et non réglementaire. À condition de pouvoir l'animer, elle permet d'aborder les sujets différemment et non pas frontalement, que ce soit sur le partage de l'eau ou la confrontation entre la biodiversité et l'aménagement. C'est un outil utile pour décriper les situations. Il est utile aux collectivités qui en ont les moyens, comme le SCoTAM, de dresser des documents d'urbanisme préalables. À la DREAL, nous essayons d'en faire un outil de transversalité avec des cultures différentes. Cela permet aussi de créer du réseau, dont nous avons grand besoin de nos jours pour mieux fonctionner ensemble.

Julien MEYRIGNAC

C'est non seulement une méthode de paysage mais aussi d'urbanisme, car le sentier d'urbanisation des SCoT nécessite de réinventer les pratiques. Stella Gass, pensez-vous que les collectivités et les prestataires sont prêts à faire face à cet enjeu ?

Stella GASS

Je souhaite tout d'abord rappeler que la France compte 447 SCoT, qui couvrent 86 % des communes et 97 % de la population. Les élus travaillent donc bien sur des enjeux territoriaux, à des degrés d'ambition variables. Le lauréat du Grand Prix national est un SCoT et nous sommes très fiers que ce travail ait été reconnu. Nous avons créé un centre de ressources sur la mise en œuvre des SCoT. Plus de cinquante SCoT mènent des actions sur le paysage ; ils transforment donc les territoires « à bas bruit » comme l'a très bien dit Monsieur Hasser. Au-delà de ce travail à bas bruit, le législateur fait aussi face au défi des transitions en augmentant significativement le niveau des ambitions de transformation des territoires. Je vois beaucoup d'élus qui mènent des projets remarquables dans les territoires, qu'il s'agit de valoriser. Je pense par exemple au SCoT des Rives du Rhône qui a une stratégie de reconquête de la biodiversité remarquable ; au SCoT des Vosges Centrales qui a mis au point une stratégie énergétique admirable croisant les questions de biodiversité en

tenant compte du mix, et qui lance aujourd'hui un Plan de paysage. Je pense également au SCoT du Pays du Mans qui aborde les questions de santé et de biodiversité, à celui de l'agglomération de l'aire métropolitaine de Bordeaux. Le SCoT Charolais Brionnais élabore des chartes paysagères avec des observatoires qui font de la pédagogie sur les questions de paysage. Le SCoT de Centre Ardèche vient quant à lui de finir son SCoT trajectoire Zéro artificialisation nette (ZAN) et décarbonation. Sur les enjeux paysagers, le renouvellement urbain et la question du déplacement du territoire, son travail a été remarquable. Certains territoires râlent mais une majorité est au travail. Il serait utile de valoriser toutes ces expériences remarquables, que les parlementaires puissent aussi entendre les élus et les territoires qui changent les territoires à bas bruit et relèvent les défis des transitions au quotidien.

Julien MEYRIGNAC

Anne-Cécile Jacquot, vous avez réalisé de nombreux Plans de paysage et des démarches paysagères articulées avec des plans de planification, des organismes réglementaires, des SCoT, des PLUi. Au-delà du SCoTAM, pourriez-vous illustrer les apports de la méthode paysagère par quelques exemples ?

Anne-Cécile JACQUOT

Merci pour cette question. La démarche paysagère n'est certes pas normée mais elle est tout de même encadrée. Elle est participative et exige une certaine délicatesse pour susciter l'implication des habitants et ne pas réduire à néant leur parole et l'engagement des élus. J'appelle à la vigilance sur la question de la méthode qui encadre cette démarche participative, car elle comporte un grand risque : donner aux parties prenantes le sentiment de ne pas être écoutées. Il faut donner une valeur à la parole des élus de ces 224 communes très éparpillées sur le territoire. Nous avons organisé des formations pour que les élus puissent à la fois échanger, sortir, inviter des experts et d'autres élus menant, de leur côté, d'autres initiatives. Il faut se poser la question du poids de la parole, du choix des mots, qui est essentielle. Ce sont des mots simples : « état d'esprit », « esprit des lieux », « pépite », « lieux ordinaires » ou « extraordinaires ». Sortir de la technicité des paysagistes fait partie de la méthode. Il faut par ailleurs pérenniser ces dynamiques : un Plan de paysage a vocation à se poursuivre par différentes actions après la livraison du paysage. Le fait d'avoir recruté pour porter ce Plan de paysage est essentiel. Certains Plans de paysage sont abandonnés en cours de route par manque de moyens. Je propose une alternance entre l'accompagnement des Plans de paysage et l'accompagnement de la mise en œuvre des programmes d'action. Je me tiens à la disposition du ministère pour en discuter.

Julien MEYRIGNAC

Henri Hasser, selon vous, la démarche paysagère est une méthode de travail « à bas bruit ». Qu'entendez-vous par là ? Quels sont les apports de cette démarche pour le territoire et les acteurs ?

Henri HASSER

« À bas bruit » s'oppose, par exemple, au tapage des réseaux sociaux et rejoint l'idée de patience, de temps long. Il faut prendre le temps de travailler, d'acculturer et de convaincre. Plusieurs élus se sont montrés sceptiques quand je leur ai présenté ce Plan de paysage. J'ai donc essayé de trouver les moyens de les convaincre en les invitant à des apéros SCoT, des cafés SCoT, des promenades. Un élu local est au contact permanent de sa population : il l'entend, l'accompagne et a besoin de temps pour trouver des réponses. Modifier l'urbanisme prend du temps. « À bas bruit » signifie également ne pas en faire un objectif politique et accepter que les autres se l'approprient, tout en faisant preuve de modestie dans la démarche pour que celle-ci infuse. Comme le dit Anne-Cécile, il faut avoir un langage clair et être au plus près des réalités. J'ai rencontré le philosophe Gaspard Koenig alors qui a notamment parcouru les chemins de montagne à cheval. Quand je lui ai demandé ce qu'il en avait retenu, il a répondu qu'aucun des habitants ne lui avait cité son

département ou sa commune, mais un lieu-dit, un lieu identifié comme étant le leur. Le paysage, c'est le lieu que les habitants voient et habitent. L'enjeu pour la réussite d'un Plan paysage est de partir de leur échelle pour s'approprier une échelle plus grande qu'ils ne maîtrisent pas bien. Comment vont-ils percevoir et accepter des infrastructures de production d'énergie renouvelable ? Je n'ai pas de réponse, mais être responsable politique demande de l'humilité : l'écoute est essentielle pour comprendre et pouvoir, ensemble, entre élus et citoyens, imaginer nos lieux de vie et de travail. C'est un challenge de tous les jours.

Julien MEYRIGNAC

Merci pour la qualité de vos interventions. Y a-t-il des questions ?

Un intervenant

Le temps est central. Nous nous engageons sur une durée de trois ans et nos mandats durent six ans. Avec 224 communes, comment aborder la question du portage et de la gouvernance politique en tenant compte d'échéances qui peuvent atteindre huit ans ?

Henri HASSER

En prenant le temps d'expliquer le projet aux nouveaux élus. Il faut l'accepter, c'est tout. Ce sont des contraintes de la situation.

Julien MEYRIGNAC

Je renouvelle mes félicitations aux lauréats du Grand Prix national du paysage et au projet mentionné.

Allocution

Damien BOTTEGHI

Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Bonsoir à tous. Je suis Damien Botteghi, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages au sein de la Direction générale de l'aménagement et de la nature au ministère. C'est la sous-direction urbanisme réglementaire et paysage qui s'est occupée de l'événement de cet après-midi en amont de l'organisation du jury. Je suis ici au nom du ministère et des ministres qui n'ont pas pu être présentes en raison de l'actualité compliquée, mais qui souhaitent saisir l'occasion de cet après-midi dédié aux projets de paysage et aux paysages. C'est un événement qui donne à voir des projets vertueux et exemplaires. Le projet lauréat l'est particulièrement, qui rappelle que le paysage n'est pas réduit à un décor, au paysage spectaculaire ou remarquable mais aussi aux paysages du quotidien, que l'ensemble de nos concitoyens vivent chaque jour au rythme de leurs besoins et de leur mode de vie.

L'ensemble des initiatives exposées cet après-midi et celles partagées dans le cadre du Grand Prix reflètent une prise de conscience progressive et de plus en plus importante dans le cadre d'une approche décloisonnée de l'aménagement du cadre de vie, qui part de la nature et du quotidien pour l'adapter, le faire évoluer. Cette logique de démarche de projet, elle aussi fondamentale dans l'ensemble des politiques paysagères, adaptée aux spécificités du territoire, est particulièrement importante. Je tenais donc d'abord, avant de féliciter les récipiendaires plus spécifiquement, rappeler l'importance que le ministère accorde au projet de paysage, qui constitue un levier incontournable pour répondre aux défis des différentes transitions écologiques et aux conséquences du changement climatique.

Nous sommes ici, au-delà de l'événement de cet après-midi et du partage de ces éléments, pour partager un moment collectif et remettre le Grand Prix national du paysage, qui comme vous le savez est dédié à un binôme : maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Nous en sommes à la neuvième édition de ce prix, remis tous les deux ans. Cette année, le Grand Prix est remis à un projet d'une nature un peu particulière ; en tout cas, c'est la première fois qu'il est accordé à un tel projet, puisque comme vous le savez le Grand Prix sera remis à un projet de Plan de paysage adossé à un SCoT : celui de l'agglomération messine. Avant de parler davantage du projet, je voulais aussi mettre en avant le fait que le jury, tout à fait convaincu et enthousiasmé par ce projet, a aussi voulu donner une mention spéciale au projet conduit à Vélizy-Villacoublay, dans le quartier Louvois. C'est une mention spéciale au maître d'ouvrage, c'est à dire à la mairie qui est, je crois, représentée ici par Monsieur Metzlé et l'agence Urbicus présente à la table ronde précédente.

Ce qui est intéressant, je crois, dans Le Grand Prix remis aujourd'hui et le choix du jury, et je salue notamment Agnès Vince, c'est une vision modernisée et particulièrement concertée de la planification, le choix de fédérer la planification autour des paysages du commun et mis en commun. C'est bien pour cela que le jury a souhaité, pour la première fois, qu'un Plan de paysage soit lauréat. C'est une démarche collective de longue durée : huit ans, 224 communes. C'est très impressionnant en termes de chiffres. Il a été décidé de mettre le paysage comme socle de la planification urbaine : c'est quelque chose qui a, pour le ministère, une résonance et une cohérence très particulières, très congruentes pour l'ensemble des politiques que nous portons. C'est un choix que le jury a voulu saluer, celui de l'ambition, de la capacité à fédérer toute une population et un ensemble d'élus. Il est particulièrement remarquable d'assumer sur une durée aussi importante un travail collectif de cette ampleur. Le ministère que je représente y voit une démarche extrêmement prometteuse et pertinente, d'autant que c'est un territoire qui se remet d'une crise industrielle difficile et qui a eu des enjeux extrêmement importants. Pouvoir prendre à plein bras ce sujet est très intéressant. Je crois au fond que ce que nous dit ce projet, ce qu'il peut signifier

pour notre politique, c'est qu'il faut d'abord regarder pour agir, forger un regard à la fois collectif mais aussi individuel : celui du citoyen et du paysage vécu à titre personnel ; le paysage présent et futur. On part du présent et on essaie de créer un collectif ensemble. L'idée que l'urbanisme du futur part de ce paysage, en prenant évidemment en compte les enjeux environnementaux, culturels et sociaux. C'est cette démarche qui a été saluée, ainsi que le paysage au service des politiques publiques, comme pierre angulaire des documents d'urbanisme. C'est une idée formidable. C'est l'idée du paysage pour tous. Je ne peux que féliciter cette démarche qui est personnelle et collective.

Je profite aussi de la remise pour féliciter les lauréats de l'Appel à projets Plans de paysage : sept lauréats pour le volet généraliste, trois lauréats pour le volet transition énergétique et écologique. Je salue ici l'ADEME qui a copiloté ce volet. Enfin, je félicite les trois lauréats du volet biodiversité. Je remercie l'OFB qui a plutôt copiloté ce volet cet après-midi et qui aussi est là pour mettre en avant cette démarche. Je tiens aussi évidemment à remercier l'ensemble des partenaires avec lesquels le ministère œuvre au quotidien pour que la démarche paysagère devienne un réflexe dans les procédures de décision, notamment au niveau local. Je pense entre autres au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), à l'Association des Paysagistes-Conseils de l'État, à la FNO, au réseau des Grands Sites de France, à la Fédération des Parcs naturels régionaux, à la Fédération française du paysage et au Collectif des paysages de l'après-pétrole. Il me revient à remettre les prix. Je remercie au passage les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers qui ont réalisé ces deux œuvres qui pèsent je crois une trentaine de kilos. La remise des trophées sera donc plutôt immatérielle que matérielle. J'appelle Anne-Cécile Jacquot qui représente la maîtrise d'œuvre et Henri Hasser qui représente la maîtrise d'ouvrage, en leur souhaitant aussi un franc succès pour le Grand Prix européen du paysage. Félicitations.

Discours des lauréats

Anne-Cécile JACQUOT

Mesdames et messieurs,

Je suis très heureuse de recevoir ce Grand Prix national du paysage, avec toute l'équipe du SCoT de l'agglomération messine, fière de recevoir ce prix pour cette démarche spécifiquement, portée par une équipe qui a osé tenter une aventure un peu folle avec nous, sans trop savoir où elle allait, une maîtrise d'ouvrage qui nous a fait confiance, qui a su mobiliser les élus et les partenaires. Fière aussi parce que c'était le travail d'une équipe à laquelle je tiens beaucoup. C'était un travail avec Damien Cadoux d'Alphaville, François Roumet, Lucas Delafosse de Monono qui n'a pas pu être présent et Jeanne Roche. Avec cette équipe, nous avons toujours cherché à donner du sens à ce travail d'étude, mais il nous tient à cœur de prendre le temps des rencontres, de choisir les bons mots, les enjeux, d'être à l'écoute, de traduire par nos dessins, nos ressentis, nos impressions, de mettre en récit, de diffuser le contenu des échanges, laisser des traces, rendre compte, transmettre aux absents, façonner un imaginaire, donner forme aux rêves qui se dessinaient des paysages du futur. Je remercie chaleureusement cette équipe de maîtrise d'œuvre et toute l'équipe du SCoTAM pour cette collaboration précieuse.

Le paysage lie le sensible et le pragmatique : il a quelque chose de magique. Le paysage est partout où l'on va, pas seulement dans les grands espaces naturels : il est dans nos quotidiens urbains, périurbains, et c'est cela qui nous anime au quotidien, nous les paysagistes. Un plan de paysage est un outil unique qui donne un cadre sans être contraignant. Il a trois phases qui sont logiques : un diagnostic, des objectifs de qualité paysagère, un programme d'action, quelque chose de très sobre et de très simple. Il est non opposable : c'est précieux car il reste ouvert. Comme pour les adolescents, il pose un cadre qui bouge en fonction des contextes, des problématiques, et de ce qui se dit sur ce moment. A nous les paysagistes de nous saisir de cette opportunité pour nous raconter des histoires, inviter des artistes pour nous faire voyager dans des configurations différentes. C'est tout cela que permet un Plan de paysage.

Il est aussi intéressant car il permet de ne pas contraindre. On le voit parfois dans les PLUi : il peut être compliqué de trouver la bonne règle, les bons mots et de savoir quels vont être les effets de ces règles qu'on s'invente. A-t-on toujours les moyens de faire respecter les règles qu'on s'invente ? Parler de paysage, c'est imaginer leur devenir, leur évolution, se poser les questions : « Que deviennent les paysages si on ne fait rien et si on agit ? » « Faut-il agir ? » « Comment agir ? » « Quelles sont nos priorités ? », « Pourquoi agir et où ? » Parler de paysages c'est parler de la terre qui est notre habitat : le seul. C'est se recentrer sur ce qui fait le fondement de notre quotidien, bien caché derrière toutes nos préoccupations matérielles, nos émotions, nos vies au quotidien. Partir des paysages pour imaginer comment on souhaite les habiter. C'est la base incontournable d'une action collective. Se mettre à rêver d'un avenir désirable, c'est déjà dessiner des objectifs, à condition qu'ils soient partagés et communs.

Pour rêver ensemble, il nous faut des espaces. Le Plan de paysage en propose un. Pour rêver ensemble, il nous faut prendre le temps de regarder, de regarder ce qui façonne le paysage qu'on habite, de la ruelle à la grande vue tout en haut de la colline. Pour rêver ensemble, il nous faut être dehors, prendre le temps d'être dehors, sortir des salles, regarder les paysages du quotidien comme si on les découvrait à l'instant. Choisir des mots, comprendre les pratiques qui ont permis l'existence de ces milieux, c'est donner du sens au sol, au ciel, aux plantes, au milieu, le bon sens, pour agir.

C'est une affaire sérieuse, le paysage : on ne parle pas ici d'esthétique, ou alors avec pudeur, réserve, quand on se prononce sur nos ressentis sur un paysage. On parle ici de ce qui fait sens, planter sur les points bas, là où l'eau de pluie va ; installer un banc pour profiter d'une vue ou d'une situation confortable par rapport au soleil, au vent ; rendre perméable un

sol pour que l'eau y pénètre et pour que les sols soient plus frais ; conserver une structure de sol ; réemployer des croûtes d'enrobés ; façonner des limites avec des rémanents ; s'interroger sur le sens de l'action au regard des coûts financiers mais aussi de l'énergie humaine déployée pour y parvenir. C'est de cela qu'on parle.

Je profite de ce temps qui m'est offert pour suggérer un ajustement : je propose que les Appels à projets Plans de paysage alternent accompagnement d'élaboration de plans et accompagnement de la mise en œuvre de ces programmes d'action qui existent sur le territoire et qui ne demandent qu'à être accompagnés, aidés, financés. Les territoires ont besoin de cet accompagnement pour recruter des pilotes de Plans de paysage, animer, suivre le travail mené et les dynamiques enclenchées sur les territoires par les paysagistes. Le paysage nous permet de regarder ensemble, devant, sans être en confrontation. Je crois que c'est un outil puissant. Pas de rêve sans défi commun, pas d'action sans désir. Merci.

Henri HASSER

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

C'est un honneur pour le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine d'être récompensé ce soir pour son Plan de paysage. Je remercie d'abord les membres du jury qui ont pris le temps d'analyser et de comprendre notre Plan de paysage. Le territoire qui compose notre vaste SCoT, 1800 km², 224 communes et 420 000 habitants, est un territoire très diversifié. Du plateau lorrain à la vallée de la Moselle et de ses nombreux affluents, il englobe une grande variété de paysages naturels, urbains, agricoles, forestiers. De son histoire industrielle et militaire des deux siècles passés, il conserve les friches qui font l'objet de reconquêtes souvent innovantes et dynamiques. Sa proximité avec le Luxembourg, véritable poumon économique au cœur de l'Europe, renforce aujourd'hui son attractivité, essentiellement en termes de foncier disponible pour le logement des Français mais aussi des Luxembourgeois.

Je reviens en 2017. Notre SCoT doit être révisé pour intégrer les nouvelles intercommunalités issues des différentes réformes législatives. Alors que notre premier document avait été élaboré selon les usages habituels en termes de besoins fonciers, nous étions à la recherche d'un outil de travail pédagogique pouvant fédérer autour de notre nouveau document d'urbanisme. L'Appel à projets Plan de paysage de votre ministère nous est alors apparu comme une réelle opportunité facilitatrice de la révision de notre Schéma de cohérence territoriale.

À cette époque, quelques collègues m'ont fait part de leur scepticisme quant à l'efficacité de ce type de démarche. Avec l'équipe du SCoT, nous n'avons au contraire jamais douté de la pertinence de la démarche. L'inscrire dans l'ADN des SCoT, c'est conforter nos documents d'urbanisme et faciliter leur acceptation par nos concitoyens. Les élus qui siègent et qui travaillent au sein des SCoT sont souvent des élus communaux, des élus de terrain, des élus qui rencontrent leurs concitoyens en sortant de chez eux, les écoutent et les comprennent. Des élus d'un quotidien qui change, qui s'ouvre aux préoccupations environnementales. Avec notre équipe de maîtrise d'œuvre, le cabinet Omnibus, dirigé par Anne-Cécile et ses cotraitants, que je ne remercierai jamais assez pour leur créativité et leur disponibilité, nous avons imaginé et animé des cafés-paysages, des apéros-SCoT, des journées d'échange et des visites de sites. Avec la DREAL et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), nous avons pu collaborer efficacement sur des sujets parfois un peu plus techniques. Avec les inspections académiques, nous avons pu impliquer le public scolaire et il faut reconnaître que leur vision du paysage bouscule bon nombre de nos approches.

Ce long processus engagé en 2017 a naturellement débouché sur la mise en œuvre de notre Plan de paysage. Fort de l'expérience avec le public scolaire, nous avons décidé d'initier avec l'aide de notre maîtrise d'œuvre une opération que nous avons nommée « Cassons la croûte ! ». Nous avons proposé aux collectivités locales de participer à ces opérations consistant à casser ces cours en macadam, à recréer des îlots de fraîcheur,

et à avoir des équipements plus compatibles avec nos préoccupations environnementales. Un Plan de paysage n'est certes pas opposable : il invite chaque EPCI membre du SCoTAM et chaque commune à redécouvrir et à appréhender des évolutions de son territoire avec pragmatisme. Un Plan de paysage qui ouvre des perspectives nouvelles de collaboration entre nos territoires, qui invite à plus de cohésion et de mutualisation. Je dis toujours que dans l'acronyme SCoT, seule compte la lettre « C », pour « cohérence ». Un document « à bas bruit », un document d'avenir. Le chemin est encore long pour acculturer, convaincre et accompagner nos collectivités dans la mise en place d'un Plan de paysage comme matrice de leur planification territoriale. Ce n'est pas encore gagné.

Le Grand Prix national que vous venez de nous remettre témoigne de la reconnaissance par l'État de la qualité de notre action. Dans une période où de nombreux élus locaux ont le sentiment que l'État est plus présent pour contraindre que pour accompagner leur projet, particulièrement en matière de planification territoriale, avec une loi Climat et résilience qui semble très éloignée de leurs préoccupations, vous leur adressez un signal fort de soutien à une démarche innovante pérenne. Une démarche qui s'appuie en permanence sur la concertation entre élus, associations et citoyens pour veiller au respect et à la qualité de toutes les composantes de nos paysages naturels et urbains en s'exonérant de tout dogmatisme. En cette période qui se complique chaque jour, j'en profite pour saluer l'engagement et le courage de mes collègues élus qui n'hésitent pas à mettre la main au portefeuille pour des projets gages de bien-être collectif.

En vous renouvelant, Monsieur le Directeur, mes très sincères remerciements, permettez-moi d'associer à ce moment particulier mes collaboratrices et collaborateurs du SCoT : Béatrice, Marie, Delphine, Fatiha, Kamel, Julien et Angélique qui a lancé ce Plan de paysage. Je voudrais également remercier l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM).

Sans ces collaboratrices et collaborateurs rien n'aurait été possible et surtout sans eux rien ne sera possible dans les années qui viennent. Je compte sur vous pour poursuivre l'aventure. Merci à tous.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com